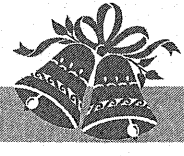




# Bulletin Municipal



COMMUNE D'AULUS-LES-BAINS

L'équipe municipale souhaite à chacune et chacun d'entre vous une bonne santé ainsi qu'une bonne année 2012 !

## LES FÊTES

- Vendredi  
23 décembre de  
14H30 à 17 H30:  
Arbre de Noël  
des enfants :  
« Atelier cirque »  
et Goûter.
  - Jedi  
29 décembre à  
partir de 18H30 :  
Vœux du Maire  
et du Conseil  
Municipal :  
Apéritif dinatoire  
offert par les  
élus.
  - Samedi  
21 Janvier à  
19H :  
Apéritif et repas  
de la St Vincent  
avec Animations.  
(participation aux  
frais : Adultes, 15  
€ ; enfants moins  
de 10 ans, 5 €).  
Inscriptions :  
Mairie ou auprès  
de Marianne  
Bonnet . Menu  
sera communiqué  
par le comité des  
fêtes.
- A Noter :** Les  
5èmes journées  
« Livre et  
Montagne » le 21  
et 22 juillet 2012.

## CENTRE THERMAL : BONNE NOUVELLE



On peut dire que la fréquentation de curistes médicaux pour la saison 2011 est une des meilleures, si ce n'est la meilleure de ces 10 dernières années : 474 curistes, en progression de 55 sur la saison 2010, qui était elle-même, avec 419 curistes, en progression sur l'année 2009.

Il faut dire que 2008 et 2009 avaient été des années catastrophiques avec la fin de la gestion de la société « Symbiosis » mise en liquidation judiciaire. Ce résultat est le fruit :

- De la ténacité du personnel pour préserver son outil de travail pendant la dure période de la liquidation judiciaire ;

- Du choix de gestion « en

intercommunale qui, pour une petite station comme Aulus nous paraît être la seule alternative viable ;

- Du choix d'un directeur venant de la station d'Ussat-les-Bains ;

- De la navette de St-Girons drainant des curistes de proximité ;

- De l'engagement en faveur des thermes d'Aulus d'associations de curistes : celle des curistes d'Aulus adhérente de l'« Association française des curistes médicalisés », celle de l'« Association Française des diabétiques » qui ont fortement influencé la fréquentation.

**Au sujet des forages.**  
A la demande du Conseil Municipal une

réunion très instructive a eu lieu le 8 novembre 2011 à la « Salle du temps libre » concernant le forage, prévu au parc thermal à proximité des sources.

Sous la présidence du Maire, en présence des Adjointes et Conseillers d'Aulus, du bureau d'études ANTEA, du Directeur du centre thermal, de la Conseillère Générale du Canton, du Président de la communauté de communes, du Maire d'Ustou et d'une trentaine d'Aulusiens, les explications sur le motif et la technique des forages projetés ont retenu toute l'attention de l'assistance.

La représentante du bureau d'études, aidée par un montage vidéo, a montré :

- Le circuit des eaux d'infiltration en altitude jusqu'à moins 150 m. devenant des eaux thermales pendant un cheminement d'une cinquantaine d'années ;

## CENTRE THERMAL (SUITE)

- Comment avec les techniques nouvelles, on pouvait préserver les sources actuelles, et en toute sécurité améliorer la ressource en allant la recueillir à moins 150 m. environ.

Cette ressource supplémentaire est essentielle pour l'avenir thermal d'Aulus,

seule station de la chaîne Pyrénéenne à ne pas avoir bénéficié de cette technologie.

**Forage reporté ?** Le financement de ce forage est programmé. La société ANTEA a effectué les repérages pendant l'été et les travaux devaient commencer cet

hiver.

Nous avons appris à cette réunion, du Président de la Communauté de Communes que cette opération serait vraisemblablement reportée compte tenu des interrogations sur le remboursement des cures thermales.

## ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE :



### Comment reconquérir les espaces agricoles délaissés ?

Le projet actuellement à l'étude pour Aulus avance. L'expérience décrite ci-dessous démontre qu'il est possible de reconquérir des espaces délaissés.

Le PNR, la SAFER et la Fédération Pastorale ont organisé le 21 Novembre une visite des élus sur la commune de DUN où la volonté de la municipalité et de l'association de chasse communale, a permis de réhabiliter des hectares de terres abandonnées.

**En 2005** : le rachat par la commune d'une exploitation de 75 ha (dont plus de la moitié en landes, prairies, et bois, taillis) à permis :

#### Sur les landes :

- de créer deux associations foncières pastorales qui ont réalisé des travaux (financés à 75%), pour la remise en état des pâturages. Ainsi trois exploitations existantes ont été consolidées, une éleveuse en ovin a été installée, et aussi un éleveur en caprin (lait bio).

#### Sur les bâtiments :

- Installation d'un artisan (sellier), d'un viticulteur bio (création d'une cave) et mise à disposition, notamment des chasseurs, d'un

atelier de transformation aux normes CE.

**En 2007** : l'ensemble des transactions menées en partenariat entre la commune et la SAFER permet :

- l'installation d'un jeune agriculteur (ovin)
- l'installation d'une jeune exploitante activité équine
- la mise en place d'une production de chènes truffiers (privé)
- le développement d'une activité agricole par l'association Espoir Ariège.
- la maîtrise de 60 ha de bois par l'association de chasse de DUN et la commune.
- le maintien et la maîtrise foncière de 4 exploitants déjà en place.
- l'agrandissement et la restructuration de 7 propriétés privées.

Récemment, la création d'une AFP de 192 ha sur les coteaux a permis de consolider l'installation des éleveurs, d'équiper (clôtures, accès, etc) et de mettre en valeur les coteaux en friches.

Les dégâts causés par les sangliers ont été diminués. Le retour du lièvre et de la bécasse a été constaté.

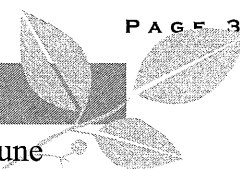
Ainsi, en 10 ans, l'intervention de la commune a permis :

- d'installer 8 agriculteurs et d'en conforter 7
- d'acquérir 213 ha
- de reconquérir les coteaux grâce à 3 AFP sur 586 ha.

Au total, 350 000 € de travaux ont été réalisés par les AFP : clôtures, passages canadiens, adductions d'eau ...).

En même temps, la population de la commune, regroupée au sein d'une association de consommateurs, dynamise l'économie locale en consommant les productions locales.

## MARQUE PARC



La « marque Parc » est un outil de développement qui garantit 3 valeurs :

- l'origine locale de la matière première,
- une démarche de production respectueuse de l'environnement,
- un savoir faire à dimension humaine.

Aujourd'hui, 17 producteurs utilisent le logo du PNR pour



Vous trouverez ces produits dans plus d'une soixantaine de points de vente. D'autres produits sont en cours de

promouvoir leurs produits à base de fruits, fleurs et plantes : confitures, jus, sorbets, sirops, eau de vie.

« marquage » : une cinquantaine d'hébergeurs, une quinzaine de producteurs de miel, une dizaine d'artisans, bénéficieront de la marque Parc d'ici le printemps 2012.

Cette année le colis à nos aînés est constitué de produits portant « la Marque Parc » du Parc Naturel des Pyrénées Ariégeoises.

## HYDROELECTRICITE

**Justice : où en est on ?**

Deux jugements du tribunal administratif de Toulouse (08/01/2010) et de la cour d'appel de Bordeaux (08/02/2011) ont été rendus à l'encontre de la société IGIC qui a fait un ultime recours en Conseil d'Etat. La recevabilité (ou non recevabilité) de ce recours sera connue début 2012.

Le tribunal civil (TGI de Toulouse) attend l'issue de la procédure pour invalider l'acte de vente du terrain communal contenant l'usine.

De son côté, la procédure pénale contre X suit son cours au motif de « faux en écritures publiques et usages de faux ». Une « commission rogatoire » a été lancée par le Juge d'instruction de Toulouse concernant les conditions de la vente du terrain communal de « la Mouline ».

Recours contre le permis de reconstruire l'usine : cette procédure a eu pour effet, semble-t-il, d'empêcher ces travaux. En effet, IGIC prend le risque de les démolir au cas où les requérants auraient gain de cause.

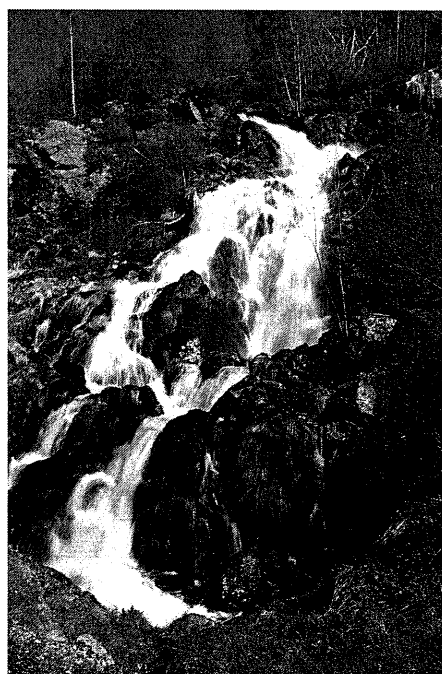
**Nouveau courrier de M. Feuillerac au Maire et rencontre du 23 novembre 2011.**

Rappel : A la demande de M. Feuillerac et de son Commissaire aux comptes, une rencontre avait eu lieu avec le conseil municipal le 25 mai dernier (voir bulletin municipal n°9).

Nous leur avons clairement dit qu'aucune discussion ne pouvait être envisagée pour un nouveau contrat tant que ne serait pas réalisé « Le retour à la maîtrise communale du sol ».

Un recours contre ce permis ayant été déposé la question qui se posait était la suivante : IGIC prendra-t-elle le risque de commencer les travaux avant la réponse du Tribunal ?

Nous avons aujourd'hui la réponse à cette question : M. Feuillerac nous a annoncé qu'il allait déposer la demande d'autorisation de travaux (chose faite à ce jour).



## HYDROELECTRICITE (SUITE)

Par ailleurs, depuis cette réunion du 25 mai dernier, M. Feuillerac, ignorant délibérément l'enquête pénale en cours sur les conditions de la vente du 16/11/2000 chez M° Balard, les « faux et usage de faux en écritures publiques » et les deux jugements défavorables à sa société, a effectué un ultime recours en Conseil d'Etat pour repousser encore la restitution du terrain communal contenant l'usine. Cette façon de dénier et défier la Justice est en totale contradiction avec son courrier du 6 octobre 2011 au Maire dans lequel il propose :

De négocier un nouveau contrat (bail emphytéotique) où, dit-il, la commune redeviendrait maîtresse du sol ! (alors pourquoi fait-il un recours au Conseil d'Etat ?).  
D'étudier ensemble un

projet de reprise (totale ou partielle) par la commune des actions de la famille Ané !!!

De commencer les travaux de la nouvelle usine !!!

Après ce dernier courrier une délégation du Conseil Municipal composée de Marcel Galin, Lucien Granier et du Maire, a, de nouveau reçu M. Feuillerac (à sa demande) en Mairie le 23 novembre.

Nous avons redit, en substance, à M. Feuillerac : Aucun dialogue constructif ne pourra être engagé tant que la commune n'aura pas recouvré les biens, droits et ressources dont elle est spoliée.

La seconde partie de l'entretien a porté sur deux éléments :

M. Feuillerac propose de négocier le rachat des actions de la SA IGIC détenues par

celui qui a trahi la population d'Aulus et dépouillé la commune alors qu'il était élu pour les servir ! Nous avons dit à M. Feuillerac, qui rappelons-le, est lui-même Maire d'une commune, que le fait qu'il ait caché cette réalité de l'actionariat de la famille de l'ex premier Adjoint dans la SA IGIC, est incompatible avec la confiance que l'on est en droit d'attendre d'une société qui travaille sous contrat avec la commune.

.L'annonce faite par M. Feuillerac qu'il allait déposer prochainement en Mairie la demande d'autorisation de début des travaux de reconstruction de l'usine de « la Mouline ». Nous lui avons dit que nous essaierons avec les modestes moyens de la commune, de convaincre le Préfet de ne pas donner cette autorisation.



## POLLUTIONS DE L'ARS ÉVITÉES

Le 4X4 Lada accidenté de la société IGIC qui depuis 9 mois était en équilibre au dessus de l'Ars a été enlevé le dimanche 23 octobre dernier, évitant ainsi une glissade dans les gorges cet hiver et des pollutions durables. Une mise en demeure avait été faite par le Maire à la société, lui désignant une entreprise prête à effectuer ce travail d'enlèvement.



## ACQUISITIONS FONCIÈRES

La commune a acheté le 12 Août 2011 des parcelles d'une superficie de 4 ha 14 a 42 m<sup>2</sup> contenant une grange à Mme Madeleine Bénazet résidant aux Etats-Unis pour la somme de 29.980 €. Cette acquisition contient la conduite d'eau provenant de la prise de l'Ars alimentant l'usine de « la Mouline ». Mme Bénazet qui fût très sollicitée et pour un prix plus élevé, par d'autres acheteurs, nous a fait part de sa satisfaction d'avoir vendu son bien à la Commune. En effet, sa maman qui avait autorisé le passage des canalisations d'eau dans sa propriété pour la commune, aurait souhaité qu'il en soit ainsi. Nous la remercions d'avoir accepté un sacrifice financier dans l'intérêt public, car chacun

comprendra que le but de cet achat est la préservation, pour l'avenir, de l'unité foncière communale de l'ouvrage hydroélectrique ainsi que la création d'une réserve foncière utilisable à des fins agricoles.

Acquisition à la famille Barrès du terrain triangulaire qui jouxte le commerce de François et Annie Amiel en bordure de la rue de l'ancienne poste (réalisation future d'une halle prévue au PLU par l'ancienne municipalité et d'un refuge dit « hors sac »). Il reste à acquérir dans ce but le garage installé sur ce terrain appartenant à la famille Raynaud.

Acquisition du petit espace à l'ancienne gare pour le nouveau transformateur.

## LES TRAVAUX

Le bulletin municipal précédent (n°9) consacré au bilan de mi-mandat et aux explications sur la levée du contrôle préfectoral sur les finances communales, contrôle auquel nous étions soumis depuis 2008, nous dispense de revenir sur l'activité passée.

Nous nous contenterons d'abord de rappeler les travaux réalisés depuis la sortie du dernier bulletin et ceux en cours de réalisation ou qui doivent être réalisés en 2012.

### Travaux réalisés ou en voie d'achèvement :

#### Eglise :

la rénovation du toit est terminée. La sécurisation de l'entrée et des visites, en même temps que l'aération, grâce à un sas en fer forgé est en cours de réalisation et sera mis en place prochainement.



#### Rond point :

Le nouveau rond point a été réalisé par l'entreprise Cuminetti. L'eau qui alimente le bassin est captée en amont dans le Garbet et rejetée en aval.

Le tuyau de captage que l'on aperçoit qui est posé dans le lit du Garbet, sera très prochainement fixé sur le mur de berge par les employés municipaux.

#### Passage à gué :

Il est quasiment terminé mais doit être amélioré. Nous rappelons que ce gué a pour fonction principale l'accès en période de basses

eaux, des engins à la future station d'épuration phytosanitaire de Camésa (plantation de roseaux, comme celle d'Oust et du Port), et si possible de permettre le passage des engins agricoles en période de basses eaux. En ce qui concerne l'effet négatif du gué sur les crues, la dernière pourtant intense (première semaine de novembre), a démontré qu'il n'en était rien depuis que la berge rive droite, a été rectifiée.

**Pont du Foursous :** Il a été consolidé par l'entreprise Pujol et la rambarde a été redressée par l'employé municipal.

**Transformateur :** Après la suppression de celui de l'ancienne gare, la commune a fait supprimer celui des « Illes ». Cette action est incluse dans le plan paysager d'amélioration du village.

## TRAVAUX (SUITE) :



Inondations de l'automne

**Alimentation eau :**

Le prolongement de la conduite a été réalisé sur le chemin de Camésa.

**Camping :** La rénovation se poursuit avec la réfection de douches et la mise aux normes handicap.

**Compteurs d'eau et travaux d'effacement des lignes électriques et d'amélioration de l'éclairage public :**

La pose des compteurs a commencé par le bas du village début novembre avec un bon mois de retard. Afin d'éviter une trop longue période de travaux, nous faisons en sorte que l'évolution du chantier sur le haut du village coïncide avec le début de l'effacement du réseau d'électricité basse tension et de l'amélioration de l'éclairage public.

**Columbarium et dépositaire :**

travaux terminés.

**Station d'épuration :**

La pré-démarche auprès des propriétaires a été effectuée par la commune. Le SMDEA doit prendre maintenant le relais. Une visite des lieux à Camesa a été organisée en présence des responsables du SMDEA, M.r Alvarez et Mme

Cavaillés, le 18 octobre.

L'alternative d'accès dans les périodes d'inutilisation du gué, par le chemin de Camesa suppose l'élimination d'un poteau électrique. Selon le SMDEA les travaux sont programmés pour 2012.

**Travaux retardés et à venir :  
Rénovation et agrandissement de l'ancienne école :**

L'appel d'offres a été infructueux. Le montant que la SCOP de St-Girons propose (seule entreprise générale ayant répondu à l'appel d'offre), est trop élevé. En conséquence une « procédure négociée » est en cours pour un rapprochement avec le montant de 330.000 € de l'appel d'offres (subventionnés à 56,5 %). En cas d'échec un nouvel appel d'offres sera lancé.

**Projet « obésité » :**

déposé à l'ARS (Agence Régionale de Santé), considéré comme recevable car entrant dans les politiques de prévention du Ministère de la santé, il n'a toujours pas obtenu son aval. Cependant l'association française des diabétiques (AFD), très impliquée dans ce dossier avec M. Reymond son Président, a contribué à l'amélioration très nette cette année 2011 de la fréquentation thermale d'Aulus (lire à ce sujet l'article « Bonne nouvelle au

centre thermal »).

**Protection avalanche col de Latrape :**

Les travaux de sécurisation d'avalanches et glissements de terrain, en 2007 route du col de Latrape, ont été réduits à néant par la tempête et les chutes d'arbres du printemps 2010. Ils devaient être recommencés avant cet hiver, des financements exceptionnels ayant été obtenus de l'Etat mais ces travaux pour des raisons techniques sont repoussés en 2012.

**Sécurisation des captages de l'eau du réseau :**

à la suite des pollutions récurrentes de l'eau du réseau, la décision a été prise de rénover les captages et améliorer leur sécurité. Un périmètre sera protégé autour des sources et, en conséquence, le chemin de randonnée vers le plateau de « Souliou » sera sensiblement dévié. L'enquête publique réglementaire pour ce type de travaux a eu lieu en présence du commissaire enquêteur, les 29 novembre, 6 et 13 décembre 2011 de 14 à 16 heures en Mairie. Les travaux sont prévus cet hiver.

**Installation de panneaux photos légendés pour la visite du village.****Extension du parcours**

**« acrobranche » :** prévue en partie basse et hautes des arbres pour les petits (moins de 6 ans) et les « acrobates » le dossier financier avance.

**Installation de sanitaires à l'ancienne poste.**

## COUPES AFFOUAGÈRES

Compte tenu des limitations imposées par l'ONF à Coumebière et Agnesserre et des problèmes de sécurité que posent les coupes à proximité du chemin de la cascade, seulement six candidatures ont été enregistrées en Mairie pour cette année 2011. L'ONF a marqué les arbres à abattre le 1er décembre et le tirage des lots a été effectué.



## CAMPING - CARS

**Après 72 Heures de stationnement, 2 € par nuit.**



A la suite de nombreuses remarques critiques sur le stationnement prolongé de quelques camping caristes,

au delà des 72 heures gratuites autorisées, le conseil municipal du 30 septembre 2011 a décidé de demander à ces vacanciers ou curistes, de faire un « geste citoyen » de solidarité : verser (Mairie ou médiathèque) 2 € par nuitée supplémentaire au delà de 3 lors de leur départ.

Sachant que la gratuité des vidanges est assurée (près du camping) et l'accès à l'eau potable libre, cette

solidarité vise après la pose des compteurs et la fin des versements forfaitaires eau/assainissement, à participer aux contraintes financières de la commune, et à la « taxe de séjour » (fonctionnement de l'office de tourisme).

Au plan pratique une affichette sera placée sur l'aire des camping-cars, le Conseil Municipal spéculant sur le « réflexe citoyen » des personnes concernées.

## DÉCHETS ET ENCOMBRANTS

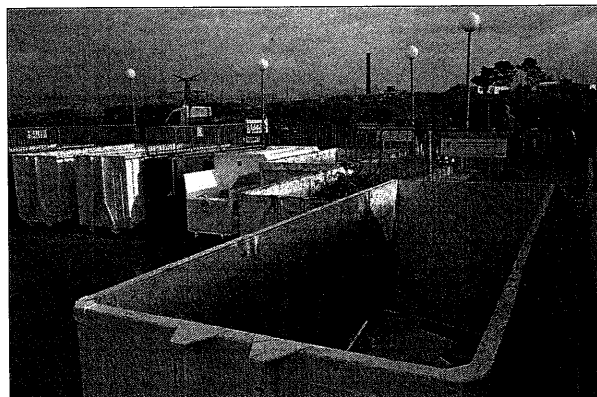
Nous rappelons que le Sictom de Saint Girons est à votre disposition pour récupérer les gros objets encombrants .

Pour convenir d'une date de passage pour vous débarrasser , téléphonez au : 05 61 66 69 66.

Vous disposerez en début d'année, à la Mairie d'Aulus, du calendrier des dates de leur passage pour 2012.

D'autre part, les bennes de récupération de déchets ont été supprimées sur le département. En effet, les déchets de tous genres , sans tri, étaient ensuite enfouis.

Vous avez accès à la déchèterie d'OUST pour jeter et trier vos déchets : Ouverte du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30. Tél. 06.73.86.00.65.



## FIGURE D'AULUS



Cette carte postale devenue emblématique, qui ne l'a déjà vue au détour d'un livre sur les Pyrénées ?

La photo prise à Aulus par « Chafré » avant la guerre de 1914, montre deux montagnards chargés de leur fardeau de glace.

Ces Aulusiens, les anciens du village les ont connus âgés. Le porteur de glace à gauche : Jean Pierre ROGALLE « Matielot » né en Novembre 1874 est décédé en Janvier 1947, son cousin Jean RUFFE à droite sur la photo, était né en 1879, je me souviens bien de lui, il mourut en 1964.

Il nous est difficile aujourd'hui d'appréhender le contexte de la vie au village. A cette époque là Aulus voyait affluer pendant l'été une nombreuse et riche clientèle qui séjournait dans les hôtels et les maisons meublées pour profiter des bienfaits des eaux thermales.

Les clients appréciaient la bonne chère, et pour conserver les denrées et la viande, la glace était nécessaire et précieuse. Les registres des hôtels attestent de la véracité de ce passé, y étaient consignées les pesées des fardeaux de glace qui étaient payés deux

sous le kilo. En pleine saison, les rudes et robustes paysans descendaient tous les jours les fardeaux de glace qui pesaient entre 80 et 100 kilos, et chaque hôtel avait ses pourvoyeurs. En plein été il fallait de nombreuses heures de marche pendant la nuit pour aller au pied du Mont Rouch, découper le bloc de glace avec une hache et le charger, afin de le redescendre au petit matin.

L'endurance et le pied sûr au travers des éboulis étaient vitaux, toujours, le bâton permettait de s'équilibrer. La charge était arrimée sur le dos grâce à un harnachement de courroies et de peaux de moutons, qui isolaient le dos de la froidure de la glace qui fondait. Une partie du poids pesait sur le front, et la difficulté était d'enjamber les passages difficiles en montagne sans faiblir.

Ainsi deux mondes se côtoyaient, les estivants et les dames en crinoline, déambulant sous les ombrages du parc, et les paysans profitant de la saison thermale ; qui, pour vendre sa force de travail, qui, pour approvisionner les petits marchés devant les hôtels, de fruits des bois et de champignons ; Ah ce temps béni, pour certains, qui vantaient les charmes agrestes du village et des autochtones qui eux, indifférents à leur allure pittoresque étaient pourtant assimilés à la faune des montagnes côtoyant l'ours et l'isard.

C'était le Pâtre !! qui est ainsi passé à la postérité.

## NOS DEUILS

- Madame Ginette Calvet nous a quitté au mois d'octobre à l'âge de 89 ans.
- Monsieur Jean Fournier nous a quitté le 16 décembre à l'âge de 82 ans.